

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024 – 18 H 00**

Etaient présents : M. THOMAS Marc, M. Christian DELANNAY, Mme Marie-Christine DOUILLY, M. Jean-Christophe COURBOT, M. Franck HELLEBOID, Mme Corinne REVEL, Mme Bernadette HELLEBOID, Mme Pascale GARREAU, Mme Dominique BAYARD-ERCKELBOUDT, M. Jacky MILLE, Mme Josèphe CLAIRET, M. Dominique BAYARD, M. Pascal BEAUMONT.

Absents excusés : M. Aymeric HAU.

Mme Séverine GUILBERT ayant donné pouvoir accompagné de sa carte d'identité à Mme Marie-Christine DOUILLY.

M. Marc Thomas, Maire de Moule, ouvre la séance à 18 h 00.

Mme Marie-Christine DOUILLY est nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire informe, à la suite de la démission de M. Philippe BREUGGHE que M. Jacky MILLE le remplace en tant que conseiller. Le tableau des élus a été mis à jour et envoyé à la Sous-Préfecture.

M. Le Maire présente la procuration de Mme Séverine GUILBERT à Mme Marie-Christine DOUILLY.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 DECEMBRE 2023

M. Dominique BAYARD signale que ce compte rendu ainsi que la convocation de ce présent conseil n'ont pas été affichés. Il indique, à défaut de cette procédure que ce conseil ne doit pas avoir lieu. Il précise que le règlement intérieur voté en septembre 2023 n'est pas respecté.

Réponse de M. le Maire, nous avons un problème de secrétariat. Mme KAPPES n'est recrutée que pour 5 heures/semaines, elle ne peut pas remplacer un poste de 35 heures.

La majorité des élus décide de continuer cette séance. M. Dominique BAYARD demande que ce compte rendu soit lu. M. le Maire demande à Mme KAPPES de faire la lecture.

Question de M. Dominique BAYARD sur ce compte rendu concernant la délibération 2023-48 Recrutement.

M. Dominique BAYARD, cette délibération est un faux en écriture :

. Le titre conformément à la convocation était : « Création d'un poste de Rédacteur Principale de 1^{ère} classe et recrutement temporaire » ce qui a été voté lors du conseil du 4 décembre 2023.

La délibération qui a été transmise au contrôle de légalité est « Recrutement d'un agent contractuel ». Mme KAPPES prend la parole et indique : cette délibération est d'une portée générale et qu'elle est faite aussi pour le futur dès que le problème d'absentéisme d'un agent se reproduira il ne sera plus nécessaire de délibérer.

M. Dominique BAYARD, pourquoi alors ne pas avoir corrigé le titre de la délibération sur la convocation.

M. Pascal BEAUMONT fait remarquer qu'il y a également un autre problème : le titre est « d'un agent » alors que dans la fin du texte de cette délibération il est indiqué « autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels » ?

Mme KAPPES lui indique qu'il joue sur les mots.

M. Dominique BAYARD indique qu'il a contacté le contrôle de légalité et qu'ils lui ont confirmé qu'il y avait bien un vice de forme.

M. Dominique BAYARD demande que cette délibération soit annulée et représentée au vote lors du prochain conseil.

M. le Maire indique qu'au vu du retard dans la liquidation des factures Mme KAPPES fait plus que 5 heures/semaine. Mme KAPPES mentionne qu'elle fait beaucoup plus d'heures que 5 heures/semaine et qu'elle aime son métier « c'est une passion » et qu'elle ne fait pas que la partie financière. Elle précise également que la seconde secrétaire qui est intervenue pour la commune l'a fait à titre bénévole.

M. le Maire informe que la délibération n°2043-48 sera revue et soumise au vote du prochain conseil.

M. le Maire omet de demander l'approbation de ce compte rendu.

Monsieur le Maire expose les projets des délibérations :

DELIBERATION 2024-01 : Lancement de la concertation sur le projet des zones d'accélération des énergies renouvelables

M. Le Maire indique qu'une réunion avec l'agence d'urbanisme de Saint Omer a eu lieu le 17 janvier 2024 au matin, étaient présents moi-même en partie, Mme Pascale GARREAU, Mme Josèphe CLAIRET, Mme Marie-Christine DOUILLY, M. Pascal BEAUMONT, M. Christian DELANNAY.

M. Le Maire fait la relecture de ce projet de délibération, un plan des zones détaillées est distribué.

M. Christian DELANNAY intervient, cette délibération concerne la mise en place d'une concertation citoyenne dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) ces informations récoltées seront transmises à la CAPSO et rentreront dans l'élaboration de PLUI-D.

M. Christian DELANNAY énumère les différentes productions d'énergies renouvelables :

- Solaire Photovoltaïque au sol ;

- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières ;
- Solaire Thermique au sol ;
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières ;
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de STEP) ;
- Éolien ;
- Biomasse (y compris biocarburants) ;
- Géothermie (y compris PAC géothermique) ;
- Pompes à chaleur aérothermique ;
- Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines) ;
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

M. Christian DELANNAY demande comment informer le mieux possible la population. Après débat il a été approuvé la procédure la mise en place suivante de cette concertation :

- - modes de publicité :
Un flyer sera distribué dans toutes les habitations, il sera publié sur le Site de la Mairie et sur son site Facebook "Mairie de Moulle", il sera également affiché sur le panneau extérieur de la Mairie.
- - mode de recensement :
Un registre avec tous les documents afférents à cette consultation seront disponible en mairie aux heures d'ouverture.
- - période de concertation
Elle est fixée du 1er février au 20 février 2024.

M. Christian DELANNAY indique qu'il serait intéressant de faire un relevé chaque semaine du registre en Mairie, pour pouvoir apporter des réponses aux éventuelles questions après consultation du technicien de l'agence d'urbanisme.

M. Marc THOMAS demande qui est volontaire pour être référent. M. Christian DELANNAY se propose il sera référent de cette concertation citoyenne. M. Christian DELANNAY programmera une réunion pour l'élaboration du flyer et du registre.

DELIBERATION 2024-02 : Plan de financement et subventions pour le projet du parc enfantin

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser un parc enfantin. Il demande de l'autoriser à demander la subvention suivant le plan prévisionnel joint à l'ordre du jour afin d'accepter le fond de concours de la CAPSO.

M. Dominique BAYARD intervient nous n'avons jamais voté le projet d'un Parc Enfantin, cette délibération ne peut pas être présentée.

M. le Maire, indique que : « le directeur et un agent du service financier de la CAPSO lui ont demandé cette délibération ».

Intervention de Mme Marie-Christine DOUILLY. M. le Maire vous ne pouvez pas faire une délibération de demande de subvention sans que le projet du Parc Enfantin soit défini, délibéré et voté. Elle rappelle que lors du conseil de la CAPSO qu'elle a suivi en vidéo, M. le Président a indiqué qu'il votait le fond de concours à hauteur de 22929.95 € mais qu'il attendait la délibération définissant votre projet de « Parc Enfantin ».

M. le Maire insiste : « les services de la CAPSO m'ont demandé cette délibération ». Mme DOUILLY lui indique que c'est impossible.

Monsieur BAYARD précise à Monsieur le Maire : « tu ne vas pas recommencer comme pour le presbytère ».

M. Dominique BAYARD, Mme Josèphe CLAIRET, M. Pascal BEAUMONT, Mme Dominique BAYARD-ERCKELBOUDT, Mme Pascale GARREAU, M. Christian DELANNAY, M. Jacky MILLE, Mme Marie-Christine DOUILLY indiquent que la délibération que M. le Maire propose ne peut être votée en la forme. Monsieur DELANNAY demande au conseil s'il est favorable à la modification du titre de la délibération en proposant que la délibération autorise le maire à créer un parc enfantin et à solliciter les subventions afférentes. Monsieur BAYARD précise que c'est impossible car ça ne correspond pas à l'ordre du jour. Mme Marie-Christine DOUILLY et Christian DELANNAY propose de reporter cette délibération « PROJET PARC ENFANTIN » pour le prochain conseil.

Cette délibération est retirée.

M. le Maire continue l'ordre du jour et explique, pour information, le plan de financement prévisionnel pour la réfection d'une partie de la voirie communale du Bas de Moulle réclamé par les Services du DEPARTEMENT.

Mme Marie-Christine DOUILLY intervient : « ce plan n'est pas correct, pour obtenir le FARDA il y a un montant de dépenses éligibles de 37500 €, donc la subvention FARDA ne peut être que de 40% de 37500 € ce qui fait un montant FARDA de 15000 €. Elle indique après avoir eu contact avec les Services du DEPARTEMENT qu'ils nous accordent également la subvention « AMENDES DE POLICE » d'un montant de 15000 €, il faut simplement que l'on prenne la délibération de demande de subvention AMENDES DE POLICE ».

Mme Marie-Christine DOUILLY détaille le plan prévisionnel que doit signer M. le Maire afin de clôturer le dossier des demandes de subventions départementales.

A l'unanimité cette délibération « Amendes de Police » sera prise lors du prochain conseil.

Madame Josèphe CLAIRET : « Est-ce que les conduites d'eau sont bonnes pour les travaux de voirie ? ».

Monsieur le Maire : « des changements de canalisations d'eau sont prévues par la CAPSO. Au niveau de l'assainissement, il y a de l'eau par rapport aux fissures dans la voirie, mais surtout il y a des personnes qui ouvrent leur trappe d'égout, c'est juste du bon sens ! ».

Monsieur Christian DELANNAY : « après renseignement pris par M. Jacky MILLE auprès des services de la CAPSO, le changement des canalisations d'eau est prévu au premier semestre 2024. De ce fait, les travaux de voirie sont décalés.

M. le Maire passe aux questions diverses

Mme Josèphe CLAIRET : « peut-on acheter des livres malgré le problème de paiement des factures ? ».

Mme Marie-Christine DOUILLY vous pouvez acheter des livres. Je vous rappelle, qu'afin d'obtenir le maximum du fond de concours CAPSO (50 % des livres achetés) que l'achat et la facturation doivent avoir lieu avant fin octobre, car la CAPSO fixe le dépôt des demandes de fond concours à début novembre.

Question de Mme Josèphe CLAIRET : « les chéneaux de l'église ont-ils été nettoyés ? ».

M. Jean-Christophe COURBOT répond : « pas encore ».

M. Jean-Christophe COURBOT, concernant le porche de l'église informe qu'il a contacté l'entreprise CHEVALIER et qu'il est en attente d'un rendez-vous.

Mme Josèphe CLAIRET : « il y a un SPOT défaillant à l'église », M. Jean-Christophe COURBOT va aller constater.

M. Dominique BAYARD concernant la sécurisation du carrefour de l'Ecole Notre Dame : « malgré la nouvelle signalisation la vitesse excessive reprend ». M. le Maire confirme. M. Dominique BAYARD et M. Pascal BEAUMONT mentionnent qu'un aménagement plus conséquent de ce carrefour avait été étudié. M. Christian DELANNAY indique que ce carrefour était dans le projet de la démolition de l'ancienne Poste et que l'on ne voulait pas financer un projet intermédiaire qui aurait coûté cher à la commune. Les subventions sont toujours possibles pour revoir l'aménagement de ce carrefour. Nous avons sollicité les Services Urbanisme de la CAPSO concernant l'ancienne poste et la sécurité de ce carrefour. Ces services nous ont confirmé qu'ils rendront leurs dossiers courant premier semestre 2024. M. Jacky MILLE indique qu'un plateau surélevé serait la meilleure solution en même temps que le projet de la place.

M. Dominique BAYARD et Mme Josèphe CLAIRET demandent, à M. Le Maire : « où en est-on de l'achat d'un ossuaire et des reprises des sépultures ? ». M. Le Maire indique concernant la mise en place d'un ossuaire qu'il faut trouver un très grand emplacement et qu'au vu du poids d'un ossuaire il faudra un gros engin de levage et que tout ça a un coût. M. Dominique BAYARD indique : « ça fait quelques années que cet ossuaire est budgétisé ».

M. Le Maire demande s'il y a quelqu'un qui veut être responsable de la commission cimetièrre. Il indique qu'en principe c'est le plus âgé !!!

Mme Josèphe CLAIRET se propose, M. Dominique BAYARD se propose de la suppléer, leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Question de M. Dominique BAYARD concernant la cabine médicale : « Je n'ai pas reçu le contrat, à combien s'élèvent les pénalités si nous résilions ce contrat ? ». M. Le Maire répond elles seront de 33000 €. Mme Marie-Christine DOUILLY : « je pense que le contrat a été transmis, nous nous l'avons eu ». Elle demande à M. Christian DELANNAY de lire le paragraphe 2.3 concernant la résiliation. Mme Marie-Christine DOUILLY : conformément à cet article il faudra contacter le Bailleur l'avertissant de notre intention de mettre fin à ce contrat. La date de signature de ce contrat étant le 21 septembre 2021, conformément à cet article il faudra envoyer un courrier recommandé 3 mois avant cette date, c'est-à-dire au plus tard en juin 2024. M. Jacky MILLE intervient même au mois de Mai ça serait encore mieux. Mme Marie-Christine DOUILLY demande si l'assurance de ce matériel était comprise dans le contrat, la seule personne à répondre est M. Pascal BEAUMONT : « Je pense que l'assurance avait été contractée auprès d'un autre organisme », à vérifier. Mme Marie-Christine DOUILLY : « donc, il faudra faire la même démarche que pour le contrat Bailleur auprès de l'Assureur ».

M. le Maire informe qu'il y a eu un dégât des eaux dans le local infirmier où est la cabine médicale.

Mme Marie-Christine DOUILLY demande : « est-ce que ces travaux sont encore garantis, il faudrait regarder le marché s'il y en a eu un ou le devis ». M. Jean-Christophe COURBOT indique que la déclaration de sinistre a été faite à l'assurance. Mme Josèphe CLAIRET mentionne que ce sinistre a déjà eu lieu. Mme Marie-Christine DOUILLY demande qui a financé ce premier sinistre. M. le Maire et M. Jean-Christophe COURBOT indiquent que l'entreprise a remis en état à ses frais. Mme Marie-Christine DOUILLY : « et bien il faut qu'il recommence ». M. Jacky MILLE et Christian DELANNAY : « il y a peut-être un défaut de conception ! ».

M. Dominique BAYARD demande un retour sur la réunion inondation rue du Fond de Mer/rue du Questage organisée par Mme la Sous-Préfète qui a eu lieu en mairie de Serques le vendredi 12 janvier.

M. le Maire indique que Mme la S/Préfète lui a donné une limite d'action d'un mois pour réagir. M. le Maire a fait borner le terrain afin de reprendre le domaine public de la propriété de M. BOCHER.

M. le Maire informe qu'il a contacté l'entreprise BOIN pour recreuser le fossé. MM. DELANNAY et MILLE pensent que ça ne servira pas à grand-chose au vu de l'important débit d'eau qui s'écoule encore. M. le Maire : « l'entreprise BOIN vient demain ». Monsieur DELANNAY précise qu'il faudrait travailler de concert avec la mairie de SERQUES.

M. le Maire a contacté M. et Mme BOCHER car pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement nous avons besoin de prendre une petite partie de terrain leur appartenant et nous devons enlever leur haie. Pour estimer le terrain nous devons contacter le Service des Domaines. Concernant le retrait de leur haie, M. BOCHER est d'accord à condition qu'elle soit

remplacée au frais de la commune afin de sécuriser sa propriété et ses enfants. M. Christian DELANNAY et M. Jacky MILLE indiquent à M. le Maire qu'il faut rencontrer M. et Mme BOCHER afin d'écrire un protocole d'accord.

Monsieur BAYARD précise que tout cela n'aurait pas dû arriver si Monsieur le Maire avait fait son travail au moment des ventes successives.

M. Dominique BAYARD : « pourra-t-on prétendre à une subvention pour pallier ces dépenses ? ». M. le Maire répond non car le fond vert n'existe plus. M. Christian DELANNAY : « Mme la Sous-Préfète nous a indiqué qu'il faudrait solliciter la Dotation de Solidarité des Equipements Communaux ».

M. Christian DELANNAY indique à M. le Maire de programmer, très rapidement, une rencontre avec M. et Mme BOCHER en mairie.

Question de Monsieur Dominique BAYARD : « comment ont été gérées les eaux de la route de Moringhem, de toutes les constructions ? ». M. le Maire confirme qu'un contrôle à chaque nouvelle construction a été fait.

Question de M. Dominique BAYARD : « est-ce que le repas des aînés est fixé ? ». Réponse de M. Le Maire : « nous avons une réunion CCAS lundi prochain. Nous ne sommes pas ici pour parler du CCAS ».

M. le Maire clôture la séance à 20h00.

La Secrétaire de Séance



Mme Marie-Christine DOUILLY

Monsieur le Maire de Moule



M. Marc THOMAS